



Consolidation et visite médicale de reprise.

Par **Kryssy**, le **05/03/2012** à **14:51**

Bonjour,

Le médecin conseil de la CPAM a consolidé mon accident du travail, j'aurais du passer la visite de reprise aujourd'hui, seulement mon employeur me téléphone le rendez-vous avec le médecin du travail dans 10 jours.

Qui doit m'indemniser jusque là ?

Cordialement,

Kryssy

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **11:04**

Bonjour,

L'employeur a normalement 8 jours pour vous convoquer à la visite de reprise...

Je vous conseillerais de lui envoyer une lettre recommandée avec AR lui demandant les raisons de ce report et lui indiquant que votre contrat de travail reste suspendu de ce fait et que vous devrez être payée pendant cette période...